



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DES MOYENS

BUREAU DE LA LOGISTIQUE ET DU PATRIMOINE

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**MARCHE PUBLIC  
TRAVAUX D'ENCLOISONNEMENT DES CAGES D'ESCALIERS  
DE LA PREFECTURE /HOTEL DU DEPARTEMENT  
DU VAL DE MARNE**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC POSSIBILITE DE NEGOCIATION**

(Selon l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015)

**Un précédent marché avec le même objet (2 lots) a été publié en avril 2018. Il a été décidé, le 20/09/2018, de déclarer la procédure sans suite pour les 2 lots. En effet, la saturation du système de sécurité incendie (SSI) existant ne permet pas de réaliser l'ensemble du projet tel qu'il est prévu. Il est donc nécessaire de revoir l'articulation des travaux des 2 lots. Ce nouvel élément technique ne permet donc pas de réaliser la tranche ferme de ces travaux. Ce nouveau marché intègre cet élément technique.**

**Date limite de remise des offres : Jeudi 25 Octobre 2018 à 14h00**

# **SOMMAIRE**

## **Article 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR**

## **Article 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

**2-1 Objet du marché**

**2-2 Modalités de mise en concurrence**

**2-3 Montant du marché**

**2-4 Allotissement**

**2-5 Forme des prix**

**2-6 Cahier des Clauses Administratives Générales de référence**

**2-7 Variantes**

## **Article 3. DUREE DU MARCHE**

## **Article 4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **Article 5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

**5.1 Groupement**

**5.2 Visite des locaux**

**5.3 Lieu d'exécution du marché**

## **Article 6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

## **Article 7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **Article 8. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

## **Article 9. CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS DE CONSULTATION ET DE REMISE DES PLIS**

**9.1 Obtention ou retrait du dossier de consultation des entreprises**

**9.2 Modalités de remise des candidatures et des offres**

## **Article 10. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

## **Article 11. NEGOCIATION**

## **Article 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## **Article 13. LITIGES**

## **Article 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR**

Préfecture du Val-de-Marne  
21/29, avenue du Général de Gaulle  
94038 Créteil Cedex

Représentée par le Préfet du Val-de-Marne

## **Article 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

Pour garantir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et le principe de transparence des procédures, le présent marché fait l'objet d'une publicité.

La description de l'offre et ses spécifications sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### **2-1 Objet du marché**

**Un précédent marché avec le même objet (2 lots) a été publié en avril 2018. Il a été décidé, le 20/09/2018, de déclarer la procédure sans suite pour les 2 lots. En effet, la saturation du système de sécurité incendie (SSI) existant ne permet pas de réaliser l'ensemble du projet tel qu'il est prévu. Il est donc nécessaire de revoir l'articulation des travaux des 2 lots. Ce nouvel élément technique ne permet donc pas de réaliser la tranche ferme de ces travaux. En conséquence, ce nouveau marché intègre cet élément technique.**

Le (s) titulaire (s) du présent marché seront chargés des travaux pour l'enclouement des cages d'escaliers de la Préfecture/Hôtel du Département du Val-de-Marne, en site occupé.

Ces travaux permettront de sécuriser les volumes d'évacuation du personnel et du public et de mettre en conformité les cages d'escaliers A, B et C du bâtiment 1 dans le cadre de la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public (ERP).

*Compte tenu du programme des interventions et pour respecter les contraintes de sécurité incendie dans le cadre des conditions d'évacuation du personnel, l'opération sera réalisée comme suit :*

- une tranche ferme pour les prestations des lots 1 et 2 pour l'escalier C
- une tranche conditionnelle 1 pour les prestations des lots 1 et 2 pour l'escalier A
- une tranche conditionnelle 2 pour les prestations des lots 1 et 2 pour l'escalier B

Les obligations spécifiques confiées au titulaire et les lieux d'exécution sont décrits dans les Cahiers des Clauses Particulières.

### **2-2 Modalités de mise en concurrence**

Le présent marché est un marché de travaux passé en procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2-3 Montant du marché**

Le présent marché est un marché forfaitaire à prix ferme, non reconductible.

### **2-4 Allotissement**

Le présent marché est alloti (2 lots) :

- lot 1 : Dépose, plâtrerie, faux-plafond, peinture et menuiserie intérieure
- lot 2 : Electricité

### **2-5 Forme des prix**

Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire EURO.

### **2-6 Cahier des Clauses Administratives Générales de référence**

Le Cahier des Clauses Administratives Générales de référence (CCAG) est le CCAG Travaux.

### **2-7 Variantes**

Le présent marché comporte des variantes imposées avec chiffrage obligatoire par le Pouvoir Adjudicateur (Cf. Cahier des Clauses Techniques Particulières) :

Pour le lot 1 (Dépose, plâtrerie, faux-plafond, peinture et menuiserie intérieure) :

- 2 variantes : mise en œuvre sous tenture - signalétique d'orientation

Pour le lot 2 (Electricité)

- 2 variantes : appliques type 1 – suspentes type 2

**Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le choix de l'offre de base, avec une ou plusieurs variante ou sans variante.**

### **Article 3. DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour une période de 6 mois dont 1 mois de préparation de chantier.

### **Article 4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**

La Préfecture du Val-de-Marne se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

### **5.1 Groupement**

Les candidats peuvent se présenter sous forme d'entreprise individuelle ou de groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire.

En application de l'article 45-V du décret N° 2016-360, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la foi :

- \* en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- \* en qualité de membres de plusieurs groupements

En application de l'article 45-III du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur impose que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

### **5.2 Visite des locaux**

Afin d'apprécier avec exactitude la nature des prestations entrant dans le cadre du marché, des visites seront organisées par l'Administration.

Pour les rendez-vous, il convient de prendre contact avec M. Rachid TOUABI, Contrôleur des Travaux, au 01 49 56 61 93 ([rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr](mailto:rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr)).

A l'issue de la visite, la société soumissionnaire fera viser par le représentant de l'administration le certificat figurant à la fin du présent règlement.

### **5.3 Lieu d'exécution du marché**

- Préfecture du Val-de-Marne/Hôtel du Département  
21-29 avenue du Général de Gaulle  
94038 CRETEIL CEDEX

## **Article 6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation comprend les pièces ci-dessous :

- L'Acte d'Engagement (ATTRI1) relatif au lot 1 à compléter
- L'Acte d'Engagement (ATTRI1) relatif au lot 2 à compléter
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) relative aux lots 1 et 2 à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) pour les lots 1 et 2
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les lots 1 et 2
- Le Règlement de la Consultation (RC) avec le certificat de visite des lieux en annexe
- Notice de sécurité
- Notice d'accessibilité
- Planning d'exécution des travaux
- Mémoire technique
- Attestation d'engagement

- Documents graphiques concernant les lots 1 et 2
- Les documents communs (PGC, rapport plomb avant travaux, rapport amiante avant travaux),
- Rapport Initial de Contrôle Techniques ( RICT)

## **8. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidats fourniront à l'Administration un pli libellé comme suit :

**« Marché public : ne pas ouvrir  
« Travaux d'encloisonnement des cages d'escaliers de la Préfecture/Hôtel du Département  
du Val-de-Marne»**

Ce pli contiendra une enveloppe unique comportant la candidature et l'offre rédigées en français obligatoirement.

**L'enveloppe comportera les documents relatifs :**

**1/ à la présentation du candidat, soit :**

- Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée par le candidat ou son représentant <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>
- La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée, datée et signée par le candidat ou son représentant <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics> ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- L'extrait du registre du commerce (Kbis) ou toute pièce équivalente de moins de 3 mois
- Références pour des prestations similaires à l'objet du marché
- RIB avec IBAN
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (condamnation, liquidation judiciaire, situation fiscale et sociale) datée et signée par le candidat ou son représentant
- Document attestant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le marché (QUALIBAT, APSAD, ou équivalent)

***Documents à fournir si la situation du candidat le justifie :***

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

***Documents à fournir par tous les candidats pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché :***

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global **ET** le chiffre d'affaires **concernant l'objet du marché**, réalisé au cours des trois derniers exercices ;
- Présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé de la prestation ;
- Présentation de l'entreprise indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose
- Certificats délivrés par les organismes et administrations pour prouver qu'il est à jour en matière fiscale et social

**2/ à l'offre, soit :**

- L'Acte d'Engagement (AE) (ATTR11) complété et chiffré pour le lot concerné
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée et chiffrée pour le lot concerné
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans modification
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTTP) à accepter sans modification

- Un mémoire technique présentant les moyens humains prévus, l'organisation qui sera adoptée pour exécuter le chantier, le matériel utilisé, les fiches produits, le traitement des déchets, ainsi que le planning d'exécution des travaux que l'entreprise compte mettre en œuvre
- Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération
- Le certificat de visite des lieux daté et signé
- Attestation d'assurances en cours de validité couvrant les risques du marché

**Date limite de réception des offres : JEUDI 25 OCTOBRE 2018 à 14h00**

## **Article 9 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS DE CONSULTATION ET DE REMISE DES PLIS**

### **9.1 Obtention ou retrait du dossier de consultation et de remise des plis papiers :**

**Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Préfecture du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)  
Bureau de la Logistique et du Patrimoine (BLP)  
21/29, avenue du Général de Gaulle  
94038 Créteil Cedex  
☎ : 01 49 56 61 93 ou 01 49 56 61 20  
📠 : 01 49 56 61 75

[rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr](mailto:rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr)

ou

[muriel.moreac@val-de-marne.gouv.fr](mailto:muriel.moreac@val-de-marne.gouv.fr)

Le dossier peut également être téléchargé (version java 1.6 et zip) en se connectant sur la plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence **MPT2018-04** ou sur le site Internet de la Préfecture du Val-de-Marne.

**Pour les renseignements d'ordre technique :**

Préfecture du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)  
Bureau de la Logistique et des Moyens (BLP)  
21/29, avenue du Général de Gaulle  
94038 Créteil Cedex  
☎ : 01 49 56 61 93  
📠 : 01 49 56 61 75

[rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr](mailto:rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr)

### **9.2 Modalités de remise des candidatures et des offres :**

**Adresse à laquelle les offres doivent être déposées :**

Préfecture du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)  
Bureau du Courrier et des Relations avec les Usagers (BCRU)  
21/29, avenue du Général de Gaulle  
94038 Créteil Cedex

du lundi au vendredi de 9h à 16h, jusqu'à la date limite de réception des plis mentionnés ci-dessus.

Le dépôt donnera lieu à la délivrance d'un récépissé,

Si les offres sont envoyées par courrier, elles devront parvenir à la même adresse et dans les mêmes délais par pli recommandé avec avis de réception postal. Le délai postal n'est pas opposable à l'Administration.

Les offres qui ne rempliraient pas ces obligations ne seront pas examinées et seront retournées à leurs auteurs.

## **Article 10. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres seront examinées en fonction des critères mentionnés ci-dessous :

### **1.PRIX DES PRESTATIONS**

Le prix des prestations représente 40 % de la valeur globale de l'offre.

Méthode de calcul :

NOTE = (40xOffre de prix la plus basse)/Offre de Prix de l'entreprise

### **2.VALEUR TECHNIQUE**

La valeur technique représente 60 % de la valeur globale de l'offre.

## **COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'EQUIPE CHARGEE DU CHANTIER : 12 %**

### Moyens humains :

- proposition personnel (au moins chefs d'équipe et effectif) : 2 points*
- personnel en adéquation (CV, document à l'appui, cohérence nombre, équipe en fonction des phases du chantier) : 2 points*

### Organisation du chantier :

#### Organisation d'équipe

- l'organisation de l'équipe est présentée en étude/préparation : 2 points*
- l'organisation de l'équipe est présentée en exécution : 1 point*
- mise en œuvre particulière de certains matériaux et ouvrages (en particulier ceux produits en atelier) : 1 point*
- proposition de la part de l'entreprise pour réduire les délais dans l'hypothèse d'un retard de chantier : réactivité, engagement au renforcement des équipes, .... : 2 points*

## **METHODOLOGIE D'INTERVENTION : 12 %**

### Contraintes spécifiques du site : site occupé (nuisances, surface), coactivité chantier, accès contraint, sécurité

#### Compréhension des spécificités du site :

- Aucune : 0 point*
- Majeure partie : 4 points*

### Organisation du chantier : horaires, prestations, accès, livraisons, évacuation, sécurisation

#### Si le mémoire traite de :

- Organisation : 1 point*
- Sécurisation : 1 point*
- Gestion des livraisons (conditions d'approvisionnement et de stockage) : 1 point*

Gestion des nuisances de chantier (bruit, poussières,.....)

- Bruit : **1 point**
- Poussière : **1 point**
- Autre (horaires décalés, communication, possibilité d'intervenir en dehors des heures d'ouverture au public...) : **1 point**

**PLANIFICATION : 12 %**

Analyse critique du calendrier prévisionnel d'exécution

- Planning DCE : **1 point**
- Planning ré-étudié : **4 points**

Plage horaire de travail

- Prise en compte de contraintes particulières d'intervention, possibilité d'effectuer les travaux le samedi, ... : **3 points**

Délais distincts des interventions

- Planning identique au délai global : **0 point**
- Planning réduit de 1 semaine : **1 point**
- Planning réduit de 2 semaines : **2 points**
- Planning réduit de 3 semaines : **3 points**

**COHERENCE GLOBALE : 12 %**

Appréciée notamment au regard des temps passés et de la composition de l'équipe proposée au regard de la proposition de prix : **10 points**

**QUALITE DES MATERIAUX : 6 %**

- Marques, références, normes techniques, ....
- Dans certains cas ces informations peuvent utilement s'accompagner de notices techniques, de procès verbaux. **10 points**

**DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE : 6 %**

Travaux contexte environnemental, démarche environnementale, protection pollution, gestion des déchets

- Description travaux contexte environnemental : **0,5 point**
- Démarche environnementale : **0,5 point**
- Protection pollution eau, air, milieu naturel : **0,5 point**
- Traitement des déchets : **0,5 point**

**Article 11. NEGOCIATION**

**Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité de négocier avec les 3 candidats présentant les offres initiales les mieux classées laquelle pourra porter sur tous les éléments de l'offre.**

**Article 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les travaux bruyants (démolition) sont à réaliser en dehors des heures de bureaux. Ils pourront être effectués le samedi, avec l'accord du maitre d'ouvrage.

### **Article 13. LITIGES**

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le tribunal administratif dans le ressort duquel se situe le maître d'ouvrage.

L'organe chargé des procédures de médiation :

*Le médiateur des entreprises – Ministère de l'Economie*

100 rue de Richelieu 75002 PARIS

Email : formulaire de contact sur le site : [www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises) - tél  
01 53 17 89 55 - fax : 01 53 17 87 92

PREFET DU VAL DE MARNE

**CERTIFICAT DE VISITE DES LIEUX**

Prendre rendez-vous avec :

**Rachid TOUABI, contrôleur des travaux**

**01 49 56 61 93 ou 06 22 99 88 63**

e-mail : [rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr](mailto:rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr)

**MARCHE DE TRAVAUX D'ENCLOISONNEMENT DES CAGES D'ESCALIERS DE  
LA PREFECTURE / HOTEL DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**

-----

**Nom de l'entreprise :**

**Nom et qualité de son représentant :**

**Visa et cachet du représentant de l'entreprise :**

**Date de la visite :**

**Nom et visa du représentant de l'Administration :**

*\* Le Dossier Technique Amiante (DTA) est à consulter sur place*